



Flaubert 21

Concours de nouvelles

« **Époque (la nôtre). Tonner contre elle** »
Écrire la bêtise aujourd'hui

Règlement

Article 1 : objet du concours, thème et consignes d'écriture

L'Association Fictions, dont le siège est situé au pôle Lettres et Langues de l'UFR LSH, organise, à partir du premier janvier deux mille vingt-et-un, et jusqu'au quinze juin deux mille vingt-et-un, un concours de nouvelles, jeu gratuit et sans obligation d'achat. Ce concours est organisé dans le cadre du bicentenaire Gustave Flaubert, et bénéficie du label « Flaubert 2021 ». Le thème du concours est le suivant : « Époque (la nôtre). Tonner contre elle ». Les consignes, qu'il conviendra de respecter précisément, sont les suivantes : les candidat(e)s sont invité(e)s à écrire une nouvelle qui explore et met en jeu la notion de bêtise aujourd'hui, en s'inspirant de la manière dont Flaubert dénonçait la bêtise de son temps. Pour ce faire, le(la) candidat(e) choisira dans l'oeuvre de Flaubert un personnage, et lui fera vivre une histoire qui se déroulera dans notre siècle.

Article 2 : deux catégories de concours

Le concours est ouvert à tous. Dans la catégorie « Adultes » pour les personnes physiques de plus de dix-huit ans et dans la catégorie « Jeunes » pour les personnes physiques de quatorze à dix-huit ans. Une seule participation par personne physique est autorisée.

Article 3 : le calibrage du texte

Les fichiers seront proposés sous forme numérique, au format PDF à l'exclusion de tout autre. Les fichiers comporteront dix à douze feuillets (format 21 x 29,7 cm) de mille cinq cents signes (marges larges, taille de police 14). La nouvelle doit comporter un minimum de quinze mille signes, et un maximum de dix huit mille signes (espaces et ponctuation comprises). Les fichiers illisibles ou infectés par des virus informatiques seront déclarés « hors-jeu ».

Article 4 : conditions de participation

La nouvelle doit être une œuvre originale non publiée, sans contrat d'édition à venir, écrite en français et comportant un titre. La nouvelle doit être écrite par son auteur individuellement, et ne doit s'inspirer ni directement ni indirectement d'un texte déjà publié. Pour garantir l'anonymat des textes, ceux-ci ne porteront aucune signature ni marque d'auteur ; en revanche, chaque fichier sera joint à un courriel comportant les coordonnées du participant (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) ainsi que la catégorie dans laquelle il concourt (jeunes, adultes). Une nouvelle qui parviendrait sans coordonnées, ou avec des coordonnées incomplètes, serait déclarée « hors-jeu ». Les participants de moins de dix-huit ans devront joindre une autorisation signée de leur représentant légal.

Article 5 : date limite de dépôt des nouvelles

La date limite de participation est fixée au quinze mars deux mille vingt, minuit. Les nouvelles sont à envoyer par courriel directement à : fictions.asso@gmail.com. Aucun accusé de réception ne sera envoyé aux participants.

Article 6 : rôle et constitution du jury

Le jury sera composé d'enseignants et de professionnels du livre. Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Article 7 : les prix

L'Association Fictions sélectionnera dans chaque catégorie (« adultes » et « jeunes ») une ou plusieurs nouvelles. Ces dernières seront publiées en recueil, sous forme papier et/ou électronique, selon les modalités choisies par l'Association Fictions.

Article 9 : acceptation du règlement

La participation à ce concours implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisateur, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'acceptation du présent règlement.

Article 10 : droit de rectification des informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, sur simple demande écrite à l'adresse du jeu.

Article 11 : annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, modifier, écourter, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participants.

Article 12 : copie du règlement

Le présent règlement assorti des consignes est téléchargeable sur le site de l'Association Fictions : <http://www.fictions.asso.fr>